

Département

VENDÉE

Arrondissement

Les Sables d'Olonne

Commune de

SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 27 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation du conseil : 21 novembre 2025

Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M., CHOUIN J-F., Mme GUILLET A-D., M. GUITTONNEAU P., Mme THOUZEAU J., MM. GUILBAUD L-M., RELET J-M., CROCHET B., BONNEAU R., LEROY D., BLANDINEAU M., Mmes CHEVRIER B., ROUXEL M., BERTAUD M-F., PAILLER A., MARTINEAU C., BAUDRY K., M. HERCBERG F., Mme ROUSSET C..

Absents : Mme JOLLY F. qui a donné pouvoir M. CHOUIN J-F., M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à Mme PAILLER A., Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J., Mme JAUFFRIT L. qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET C.

Mme DILLET S., M. BERTHOMÉ F., M TESSIER P.

Secrétaire : Mme Karen BAUDRY

2025.82 – Création d'un emploi d'agent des espaces verts

À la suite du départ d'un agent des services techniques chargé de l'entretien des espaces verts, la mairie avait recruté, il y a un an, un nouvel agent sous contrat. Ce dernier s'est rapidement distingué par sa contribution significative à l'équipe, justifiant ainsi sa titularisation.

Souhaitant conserver un rythme de travail à temps partiel, il sera proposé à la stagiairisation sur une base de 28 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents :

- **DE CRÉER** un emploi d'agent des espaces verts, emploi permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2026, qui sera pourvu par des agents relevant du grade d'adjoint technique,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

VOTE :

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROUILLÉ

